



Rapport annuel 2014

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Conseil d'administration	page 02
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 04
Mandats et fonctions exercés en 2014 par chacun des mandataires sociaux	page 12
Rapport général du commissaire aux comptes	page 21
Résolutions de l'assemblée générale	page 23
Bilan au 31 décembre 2014	page 26
Compte de résultat au 31 décembre 2014	page 28
Annexe aux comptes annuels	page 29

Conseil d'administration

au 31 décembre 2014

M. Michel GOUGNARD,
Président

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE,
représentée par M. Thierry DEREZ

AZUR PATRIMOINE,
représentée par M. Christian DELAHAIGUE

Covéa Finance,
représentée par M. Laurent PIGELET

FIDÉLIA ASSISTANCE,
représentée par M. Joaquim PINHEIRO

FIDÉLIA Services,
représentée par M. Xavier ROUX

GMF ASSURANCES,
représentée par Mme Christiane MAURECH

GMF Vie,
représentée par M. Jean-Marie ICHÉ

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES,
représentée par M. Alex CAPELLE

LA SAUVEGARDE,
représentée par M. Laurent TOLLIE

MAAF ASSURANCES,
représentée par M. Bernard BARBOTTIN

MAAF ASSURANCES SA
représentée par Mme Michèle BEYT

NEXX Assurance SA,
représentée par M. Charles ZANONI

PRONY HABITATIONS,
représentée par M. Jean SOUBIELLE

TÉLÉASSURANCES,
représentée par M. Hubert IVANOFF

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Hervé JUBEAU,
Directeur général

Mme Sophie BEUVADEN,
Directeur général délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par M. Olivier DRION

SUPLÉANT

PICARLE & Associés
représenté par M. Pierre PLANCHON

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES COVÉA

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE,
représentée par M. Alex CAPELLE, Président

FORCE ET SANTÉ,
représentée par Mme Michèle BEYT

Mme Anne-José FULGERAS

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES,
représentée par M. Hubert IVANOFF

MMA IARD Assurances Mutuelles,
représentée par M. Michel COURSAT

PRONY HABITATIONS,
représentée par M. Christian DELAHAIGUE

M. Michel ROUX

TÉLÉASSURANCES,
représentée par M. Pierre VIONNET

M. Jean-Jacques VOUHÉ

COMITÉ EXÉCUTIF COVÉA au 1^{er} février 2015

M. Thierry DEREZ,

Président-directeur général

M. Christian BAUDON,

Directeur général Assurances

M. Didier BAZZOCCHI,

Directeur général Santé / Prévoyance et Partenariats Institutionnels

Mme Sophie BEUVADEN,

Directeur général Investissements et Contrôle des risques

Mme Valérie COHEN,

Directeur Technique IARD Particuliers

M. Stéphane DUROULE,

Directeur général MAAF

M. Antoine ERMENEUX,

Directeur Marketing et Transformation Stratégiques

M. Patrice FORGET,

Directeur général Secrétariat Général et International

M. Hervé FRAPSAUCE,

Directeur général MMA

M. Michel GOUGNARD,

Directeur général RH & Communication Interne

M. Amaury de HAUTECLOCQUE,

Directeur des Stratégies Coopératives

Mme Françoise ICKOWICZ-TORDJEMANN,

Directeur Communication Externe et Institutionnelle

M. Eric LÉCUYER,

Directeur Actuariat, Contrôle & Pilotage Economique

Mme Maud PETIT,

Directeur Général Comptes et Communication Financière

M. Joaquim PINHEIRO,

Directeur général Assistance Indemnisation Services

M. Philippe RENAULT,

Directeur général Technologie et Système Information

M. Laurent TOLLIE,

Directeur général GMF

M. Edouard VIEILLEFOND,

Directeur Assurance Vie

M. Paul ESMEIN,

Directeur de Cabinet

M. Jean-François ANDRJANCZYK,

Fonction-clé Actuarielle

M. Lionel CALVEZ,

Fonction-clé Gestion des risques

M. Bertrand LEFEBVRE,

Fonction-clé Audit Interne Groupe

M. Jérôme RONCORONI,

Fonction-clé Conformité

COMITÉ DE DIRECTION

M. Hervé JUBEAU,

Directeur général

Mme Elisabeth BARREAU,

Directrice Exploitation

M. Rachid EL MERNISSI,

Directeur des Systèmes d'information, flux et logistique, projets

M. Gilles GARBE,

Directeur Commercial

M. Emmanuel KESTENARE,

Directeur des Opérations

M. Pierre LOCQUEVILLE,

Directeur de la comptabilité, achats, contrôle de gestion et pilotage

Mme Vanessa CARAYOL FROGER,

Directeur des Ressources Humaines, de la communication interne et documentation

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice 2014 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I. Introduction

En 2014, la croissance en zone euro a été marquée par une hausse de 0,8 %.

En dépit de la confirmation de sa sortie de « crise », la zone euro manque toujours de dynamisme. La situation de l'économie européenne reste fragile. La déflation est un autre facteur d'incertitude, puisque l'exécutif européen prévoit désormais une baisse de 0,1 % des prix en 2015 en zone euro.

En France, la croissance n'a été que de 0,4%. L'inflation s'est inscrite à 0,5 % en moyenne annuelle en 2014 et tomberait à 0,3 % en 2015. Le chômage a continué sa progression et le déficit public n'a pas été aussi contenu que prévu.

Dans ce contexte économique morose, le marché auto a fait du surplace et le marché immobilier est resté difficile.

Dans le domaine de la réglementation, 2014 a été l'occasion de préparer l'arrivée de projets qui devraient considérablement modifier nos cœurs de métier : l'entrée en vigueur de la loi Hamon, la finalisation de l'organisation liée à la mise en œuvre de Solvabilité 2, le plan d'actions en assurance santé collective...

Un développement dynamique et harmonieux sur les marchés de référence

Au cours d'un exercice dominé par l'impact de catastrophes naturelles, Covéa a conforté ses positions sur l'ensemble de ses segments d'activité tout en poursuivant la construction d'un ensemble cohérent et homogène.

Le chiffre d'affaires du Groupe dépasse 16,5 milliards d'euros, en progression de plus de 6,6 %.

Un résultat lié à trois facteurs majeurs :

- La poursuite du développement sur les marchés de référence du Groupe ;
- Une croissance proche de 8 % en assurance-vie ;
- La consolidation des filiales internationales, notamment en Italie et au Royaume-Uni.

Un Bilan commercial positif : plus de 11,3 millions de Français assurés

Grâce au dynamisme de ses marques, Covéa a réalisé une belle progression sur ses marchés de référence.

Son portefeuille progresse notamment :

En Auto : 200 000 nouveaux véhicules, soit une augmentation de 2,1 % du nombre de véhicules sur un marché atone (+ 0,3 %).

En MRH : plus de 140 000 nouvelles habitations assurées, en croissance de 1,9 %, alors que le marché de l'immobilier stagne.

En assurance vie, la collecte nette a plus que doublé pour atteindre près de 800 millions d'euros.

Avec 130 000 nouveaux sociétaires et clients en 2014, le Groupe assure désormais plus de 11,3 millions de Français.

Les faits marquants en 2014

- La prise en charge par Covéa AIS et FIDÉLIA ASSISTANCE, en complément de la sinistralité courante, d'une série d'événements climatiques exceptionnels qui a généré plus de 168 000 dossiers et plus de 415 millions d'euros de prestations versés aux sociétaires et clients.
- Un renforcement de la présence de Covéa à l'international, en particulier sur le marché stratégique du Royaume-Uni avec l'acquisition en cours de Sterling Insurance Group.
- La création de Covéa Next, structure d'investissement dédiée à l'innovation, qui, à travers son engagement au sein d'incubateurs (habitat connecté et santé), confirme la volonté de Covéa de s'associer à des startups afin de proposer les produits et services de l'assurance de demain.
- La mise en place en interne de Corus, 1^{er} réseau collaboratif destiné aux 22 000 collaborateurs en France.

Mise en place d'une nouvelle organisation

Pour affronter les défis qui s'annoncent, une nouvelle organisation a été annoncée fin 2014, effective en février 2015, comprenant notamment :

La création d'une Direction Technique Iard Covéa et d'une Direction Assurance Vie Covéa, toutes deux rattachées directement à la Direction Générale Assurances Covéa ;

La mise en place d'une Direction Générale Ressources Humaines et Communication Interne Covéa ;

La création de quatre fonctions clé, au sens de la Directive Solvabilité 2 : Risques, Conformité, Audit et Actuariat.

II. Activité de la société

1. Panorama des faits marquants

a) Marché et environnement

Le problème du financement de l'aide juridictionnelle qui a nourri les débats depuis de nombreuses années, a trouvé un début de solution avec la sollicitation des sociétés d'assurance de protection juridique.

La taxe sur les conventions d'assurance augmente de 2,6 points et passe à 11,6 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Le produit de la taxe sera affecté au Conseil National des Barreaux, qui fera œuvre de répartition pour notamment compléter les honoraires versés aux avocats constitués dans ce cadre.

La protection juridique représente une excellente réponse au besoin d'accès au droit des citoyens, qui recherchent certes une prise en charge financière, mais également les moyens de faire admettre leurs droits sans être contraints à des procédures, dont l'issue, les délais et les coûts sont dissuasifs.

L'augmentation de la taxe et ipso facto des cotisations risquent de rendre les tarifs des contrats de protection juridique incompatibles avec le budget des ménages, et de détourner les citoyens d'un excellent moyen de faire reconnaître leurs droits.

Une vigilance technique accrue est rendue obligatoire pour maîtriser et contenir le tarif, action qui inclut naturellement les coûts moyens par la mutualisation des réseaux de Covéa AIS, et l'optimisation des process d'Assistance Protection Juridique et de nos modes de gestion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

L'action de groupe instituée par la Loi Hamon, bien que déjà utilisée, est d'application trop récente pour que nous puissions en mesurer les effets sur la protection juridique.

En tout état de cause, nous devons rester en veille sur les « reste à charge » supportés par nos assurés et éventuellement adapter nos garanties.

La digitalisation des relations est une tendance lourde, que nous avons prise en compte par la création d'un site, offrant à nos assurés un accès internet répondant à quatre types de besoins :

- La disponibilité par téléchargement des fiches pratiques et modèles de lettres ;
- La déclaration de litige en ligne ;
- La transmission de documents ;
- Le suivi en temps réel du dossier litige.

APJ se modernise au profit de ses assurés, en développant des actions de maîtrise de ses fondamentaux techniques, pour leur garantir les meilleures conditions d'accès au droit.

b) Activité de la société

Assistance Protection Juridique a poursuivi en 2014 le développement des coopérations avec l'ensemble des Directions de Covéa AIS, qui regroupe la gestion des sinistres, l'assistance et la protection juridique des marques du groupe Covéa.

Dans ce cadre, nous avons intensifié nos échanges avec la DAS, en multipliant les immersions de managers, les rencontres et projets communs, dans l'objectif de définir les pistes de synergie en matière de process, d'accompagnement client, d'outil informatique, d'indicateurs de suivi d'activité.

Des projets ont également été initiés avec DAS et avec les pôles performance d'AIS, visant à faire bénéficier à tous d'une mutualisation encore plus forte des réseaux de prestataires de l'ensemble Covéa AIS.

Près de 40 000 dossiers sont aujourd'hui publiés sur le site lancé en 2014, à partir duquel nos assurés des marques GMF et MAAF peuvent déclarer leur sinistre, déposer des documents, consulter l'avancement de leur dossier, demander à être informés par SMS de tout nouvel évènement.

Dans une conjoncture économique difficile, peu propice à la vente de produits complémentaires ou à l'adjonction de garanties de protection juridique, les portefeuilles de produits et de garanties distribués pour Assistance Protection Juridique par les marques du groupe Covéa ont connu des progressions mesurées.

Comme en 2013, le partenariat avec le réseau des Banques Populaires du groupe BPCE, constitué en 2014, un fort accélérateur de notre croissance.

Les fréquences de sinistres sont stables pour chacun de nos portefeuilles, et la hausse du nombre de sinistres garantis en 2014 est en ligne avec le développement de notre activité.

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Les primes émises ont progressé de 7,1 % en 2014, et s'élèvent à 130,6 millions d'euros. Les portefeuilles de contrats autonomes distribués par les réseaux GMF et BPCE représentent plus de 80 % de cette augmentation.

Avec une variation de la provision pour primes non acquises égale à 2,1 millions d'euros, les primes acquises à l'exercice sont de 128,5 millions d'euros, en forte hausse de 8 % par rapport à 2013.

Après la cession de 51,4 millions d'euros à nos réassureurs, les primes acquises nettes de l'exercice s'inscrivent à 77,1 millions d'euros.

Revenus des placements

Les revenus de nos placements connaissent une hausse particulièrement forte en 2014, passant de 7,4 millions d'euros en 2013 à 19,3 millions d'euros sur l'exercice 2014.

A hauteur de 12,8 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2013, ce résultat est constitué par la réalisation de plus-values actions en début d'année, dans le cadre d'une décision de sécurisation de notre portefeuille.

La part des produits de placements alloués au compte de résultat technique est égale à 11,7 millions d'euros.

Charge des sinistres

La charge brute des sinistres ressort à 53,6 millions d'euros en 2014, en diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les cessions représentent un produit de 9,4 millions d'euros, et la charge sinistre nette s'établit à 44,2 millions d'euros.

Autres charges

Le total des frais d'acquisition des contrats et des frais d'administration des contrats est égal à 25,3 millions d'euros, la charge de participation aux résultats sur nos contrats collectifs s'inscrit à 1,6 million d'euros, et les autres charges techniques représentent 2,9 millions d'euros.

Nos commissions de réassurance sur les affaires cédées s'établissent à 18,4 millions d'euros.

Résultat technique

Avec 5,8 millions d'euros de participation bénéficiaire reçue des réassureurs et 1,9 million d'autres produits techniques, le résultat technique net de cessions s'élève à 41,1 millions d'euros, en hausse de 40 %.

Résultat avant impôts

Les produits de placements du compte non technique ressortent à 7,7 millions d'euros, et portent le résultat avant impôt à 48,8 millions d'euros.

Bilan

Le total du bilan d'Assistance Protection Juridique, égal à 347,4 millions d'euros en 2014, augmente de 7,6 %.

Le total des placements au bilan, 272,6 millions d'euros, a progressé de 7,9 % au cours de l'exercice.

Les provisions techniques s'inscrivent à 180,6 millions d'euros. Elles représentent 52 % du total du passif.

A l'actif, la part des cessionnaires dans les provisions techniques est de 19,3 millions d'euros.

Impôts CICE

L'utilisation en 2014 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi institué par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, enregistré dans les comptes de l'exercice 2013, a fait l'objet d'une information au comité d'entreprise conformément à l'article L2323-26-1 du Code du travail.

Cette utilisation a consisté en des dépenses d'innovation liées à la mise en place du site internet APJ.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Le crédit d'impôt a également permis en 2014, une partie des créations de postes de juristes téléconsultants décidées pour concilier l'optimisation de la prestation et la possibilité d'une participation accrue des collaborateurs de la téléconsultation aux projets d'entreprise.

2. Activité en matière de recherche et de développement (Code de commerce art. L 232-1)

Notre société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement au sens de l'article précité.

3. Perspectives (Code de commerce art. L 232-1 et Décret du 23.03.67 art. 148)

Le site internet mis à disposition de nos assurés en 2014 continuera à évoluer en 2015, avec la livraison de nouveaux services, l'ouverture à de nouveaux partenaires, et une application à destination de nos prestataires pour optimiser leur intervention dans le process de gestion des litiges.

Les réflexions pour une prochaine évolution de notre offre produit se poursuivront cette année, dans la perspective d'offrir à terme aux sociétaires GMF un produit autonome encore plus complet, plus adapté et porteur de satisfaction.

Dès 2015, la participation d'Assistance Protection Juridique à la refonte du contrat de RC professionnelle de la marque MAAF, pour son option de protection juridique, devrait se traduire, avec le lancement de la nouvelle offre au 2^{ème} trimestre 2015, par un rebond de l'activité pour ce segment.

Assistance Protection Juridique poursuivra en 2015 le développement des coopérations avec l'ensemble des entités de Covéa AIS et notamment la DAS, qui devraient rapidement conduire à de premières réalisations concrètes.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

III. Présentation des comptes de l'exercice

1. Résultats de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat avant impôt est arrêté à la somme de 48 765 172,22 euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, 16 285 085,00 euros, et de la participation des salariés, 1 981 725,00 euros, le résultat net comptable est un bénéfice de 30 498 362,22 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

• Résultat de l'exercice	30 498 362,22 euros
• Report à nouveau	67 707 395,12 euros
• Total distribuable	98 205 757,34 euros

lequel serait réparti de la façon suivante :

• Dividendes de l'exercice	14 912 842,00 euros
• Report à nouveau	83 292 915,34 euros

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera de 34,00 euros par action.

Il pourra être mis en paiement à compter du 08 juin 2015.

2. Rappel des dividendes

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents.

Exercice	Montant total	Dividende par action	Revenu global par action
2011	2 719 400,60 euros	6,20 euros	6,20 euros
2012	10 219 682,90 euros	23,30 euros	23,30 euros
2013	18 860 359,00 euros	43,00 euros	43,00 euros

3. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article L 441-6-1 du code de commerce)

En millier d'euros

Ancienneté des dettes en nos comptes à l'inventaire	31/12/2014	31/12/2013
0 à 30 jours	818	310
30 à 60 jours	3	11
Plus de 60 jours (*)	2	2
Total	823	323

(*) 2014, en attente avoir à l'inventaire

4. Communication des charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune charge en dépense non déductible visée à l'article 39-4 dudit code.

5. Ratios réglementaires

La marge de solvabilité, calculée conformément à l'article R 334-3 du Code des assurances, est couverte par les éléments constitutifs à hauteur de 9,6 fois la marge réglementaire.

6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En millier d'euros

	2014	2013	2012	2011	2010
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 018	7 018	7 018	7 018	7 018
Nombre d'actions émises	438 613	438 613	438 613	438 613	438 613
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	130 606	121 972	115 811	110 839	106 092
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	48 902	32 545	29 017	23 497	30 180
Impôt sur les bénéfices	16 285	10 725	9 599	7 741	9 432
Participation des salariés	1 982	1 249	1 213	1 089	1 217
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	30 498	18 922	17 097	13 420	15 526
Dividende distribué	14 913	18 860	10 220	2 719	5 483
III. Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	69,8	46,9	41,5	33,4	44,5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	69,5	43,1	39,0	30,6	35,4
Dividende attribué à chaque action	34,0	43,0	23,3	6,2	12,5
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	241	235	234	231	227
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 341	8 887	8 597	8 308	7 974
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)*	7 493	7 118	6 185	5 747	5 571

* avant refacturation des prestations

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

IV. Filiales et participations

1. Prise de participation et de contrôle

Notre société n'a pris aucune participation supérieure à 5 % du capital et ne s'est assurée le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

2. Cession de participations

Notre société n'a cédé aucune participation supérieure à 5 % du capital au cours de l'exercice écoulé.

V. Répartition du capital social

Conformément à la loi, nous vous informons que, au 31 décembre 2014, le capital de notre société est détenu à 99,99 % par la société Covéa Coopérations.

VI. Actionnariat salarié

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de notre société au 31 décembre 2014.

Il convient donc de prendre acte que le personnel ne détient aucune participation au capital.

Aussi, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce, nous soumettons à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le conseil d'administration propose aux actionnaires de rejeter la résolution qui leur est soumise en raison, d'une part, de l'absence de liquidité des titres, et d'autre part, aux coûts et difficultés liés à leur valorisation.

VII. Situation des administrateurs

1. Renouvellement de mandats

Les mandats d'administrateur de :

- AZUR PATRIMOINE,
- Covéa Finance,
- GMF VIE,
- MAAF ASSURANCES,
- MAAF ASSURANCES SA,
- NEXX ASSURANCE,
- PRONY HABITATIONS,
- TELEASSURANCES

arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

Nous vous proposons de renouveler :

- AZUR PATRIMOINE,
- GMF VIE,
- MAAF ASSURANCES,
- MAAF ASSURANCES SA,
- NEXX Assurance,
- PRONY HABITATIONS,
- TELEASSURANCES

dans leurs fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous proposons de ne pas renouveler le mandat de la société Covéa Finance.

2. Changement de représentant permanent

Nous vous informons que Madame Juliette BAUDOT a été désignée représentant permanent de la société ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE en remplacement de Monsieur Thierry DEREZ.

3. Cooptation d'un administrateur

Nous vous proposons de ratifier la cooptation, faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 6 mars 2015, en qualité d'administrateur de Monsieur Joaquim PINHEIRO, en remplacement de Monsieur Michel GOUGNARD, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

VIII. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2014 dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

IX. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en 2014

Monsieur Bernard BARBOTTIN

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

FORCE ET SANTÉ (Union Mutualiste)	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	Vice-Président du CA
MAAF ASSURANCES (SAM)	Vice-Président

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FINANCIÈRE VIVIENNE

Sociétés concernées

MAAF VIE SA	Membre du Conseil de Surveillance
Assurances Banque Populaire IARD (SA)	Membre du Conseil de Surveillance

Société représentée : MAAF ASSURANCES (SAM)

Sociétés concernées

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : NEXX Assurance

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Madame Sophie BEUVADEN

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en France

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Directeur Général Délégué
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Directeur Général Délégué
Covéa Immobilier (SAS)	Président du Comité de Surveillance
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Directeur Général Délégué
FONCIÈRE DE PARIS SIIC (SA)	Président du Conseil de Surveillance
FONCIÈRE DES 6 ^e ET 7 ^e ARRT. DE PARIS (SA)	Administrateur
GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général Délégué
GMF VIE (SA)	Directeur Général Délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Directeur Général Délégué
LA SAUVEGARDE (SA)	Directeur Général Délégué

MAAF ASSURANCES (SAM)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES SA	Directeur Général Délégué
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA IARD (SA)	Directeur Général Délégué
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA VIE (SA)	Directeur Général Délégué
PARIS HOTELS ROISSY VAUGIRARD (SA)	Administrateur
STÉ D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL DU PARC DE BOUGIVAL (SAS)	Administrateur

Titulaire à l'étranger

CSE ICO	Administrateur
CSE INSURANCE SERVICES	Administrateur
CSE SAFEGUARD	Administrateur
GMF FINANCIAL	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : COVÉA (SGAM)

Société concernée

Covéa Finance (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
---------------------	----------------------------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Société concernée

KORIAN-MEDICA (SA)	Administrateur et Membre du Comité des investissements
--------------------	--

Madame Michèle BEYT

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

FORCE SANTÉ (Union Mutualiste)	Administrateur
Valeurs mutualistes MAAF (Association)	Présidente
MAAF ASSURANCES (SAM)	Administrateur
MAAF SANTÉ (Mutuelle)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FORCE ET SANTÉ

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES (SAM)

Sociétés concernées

FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
MAAF ASSURANCES (SA)	Administrateur

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
MAAF VIE (SA)	Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions exercés en 2014

Monsieur Alex CAPELLE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur et Vice-Président
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Administrateur et Président du Comité d'audit et des risques
GMF VIE (SA)	Administrateur

Société représentée : Covéa Finance

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Monsieur Christian DELAHAIGUE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
MMA IARD (SA)	Administrateur et Vice Président
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Vice Président
	Membre du Comité des Administrateurs
MMA VIE (SA)	Administrateur et Vice Président
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Vice Président

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : AZUR PATRIMOINE

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
--------------	---

Société représentée : MMA IARD Assurances Mutuelles

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Monsieur Thierry DEREZ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en France

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Président du Conseil d'Administration
COVÉA (SGAM)	Président et Directeur Général
Covéa Coopérations (SA)	Président du Conseil d'Administration
FONDATION DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCE	Président du Comité Exécutif
GMF ASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration
GMF VIE (SA)	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES SA	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD (SA)	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Administrateurs et Président du Comité Stratégie
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration
MMA VIE (SA)	Président du Conseil d'Administration
SCOR SE (SE)	Administrateur

Titulaire à l'étranger

BIPIEMME ASSICURAZIONI S.p.A.	Administrateur et Vice-Président
BIPIEMME VITA S.p.A.	Administrateur et Vice-Président
CASER (SA)	Administrateur et Membre de la Commission Déléguée
EUROPEAN ALLIANCE PARTNERS COMPANY AG (SA)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Monsieur Michel GOUGNARD

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Président du Conseil d'Administration
COVEA AIS (GIE)	Directeur Général
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Président du Conseil d'Administration
DAS (SA)	Président du Conseil d'Administration
DAS Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés en 2014

Monsieur Jean-Marie ICHÉ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
---	----------------------------------

GMF ASSURANCES (SA)	Vice-Président
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
--------------	---

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Monsieur Hervé JUBEAU

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Directeur Général
--------------------------------------	-------------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Sociétés concernées

DEKRA Claims Services France SA	Administrateur
TÉLÉASSURANCES (SA)	Administrateur

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2014

Monsieur Laurent PIGELET

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

MAAF VIE (SA)	Membre du Directoire
NEXX Assurance (SA)	Directeur Général

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : COVEA FINANCE

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES

Société concernée

COVEA FLEET (SA)	Administrateur
------------------	----------------

Monsieur Joaquim PINHEIRO

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Assurances Banque Populaire IARD (SA)	Président du Directoire
COVEA MAB (SAS)	Président du Conseil de Surveillance
DARVA (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
MAAF VIE (SA)	Président du Conseil de Surveillance
MAAF ASSURANCES (SA)	Directeur Général
NEXX Assurance (SA)	Président du CA

Société étrangère

COVEA LUX	Administrateur
-----------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDELIA ASSISTANCE

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES

Société concernée

Covéa Finance (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
---------------------	----------------------------------

Société représentée : MAAF ASSURANCES SA

Société concernée

Covéa Immobilier (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
------------------------	----------------------------------

Société représentée : MAAF VIE

Société concernée

GESTEPAR (SA)	Administrateur
---------------	----------------

Monsieur Xavier ROUX

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)

Administrateur

Monsieur Jean SOUBIELLE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)

Administrateur

Monsieur Laurent TOLLIE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

AGSI (GIE)

Président du Conseil d'Administration

GMF ASSURANCES (SA)

Directeur Général

GMF VIE (SA)

Président du Conseil d'Administration

Groupement de Fournitures et de Moyens Informatiques (GIE)

Président du Conseil d'Administration

LA SAUVEGARDE (SA)

Président Directeur Général

TÉLÉASSURANCES (SA)

Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Finance (SAS)

Membre du Comité de Surveillance

Covéa Immobilier (SAS)

Membre du Comité de Surveillance

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)

Administrateur

FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)

Administrateur

FIDÉLIA Services (SA)

Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2014

Monsieur Charles ZANONI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2014

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

MAAF ASSURANCES (SAM)	Administrateur
-----------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : MAAF SANTE

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

COVÉA Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

MAAF ASSURANCES (SA)	Administrateur
----------------------	----------------

Société représentée : NEXX Assurance

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : PRECERTI

Société concernée

Assurances Banque Populaire IARD (SA)	Membre du Conseil de Surveillance
---------------------------------------	-----------------------------------

Rapport général

du Commissaire aux comptes

Exercice clos au 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence de l'ensemble des hypothèses.

- Les principes comptables qui décrivent les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements, ainsi que les méthodes de détermination des provisions pour dépréciations à caractère durable et pour risque de contrepartie correspondantes constatées au cours de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches d'évaluation de ces actifs mises en œuvre par votre société et décrites dans la note de l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Rapport général

du Commissaire aux comptes

Exercice clos au 31 décembre 2014

Nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause les évaluations de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et le comptes annuels.

Paris-La Défense, le 20 mars 2015

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Drion

Résolutions

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration statuant sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un bénéfice de 30 498 362,22 euros, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat comme suit :

• Résultat de l'exercice	30 498 362,22 euros
• Report à nouveau	67 707 395,12 euros
• Total distribuable	98 205 757,34 euros

qui sera réparti comme suit :

• Dividendes de l'exercice	14 912 842,00 euros
• Report à nouveau	83 292 915,34 euros

Pour chaque actionnaire, le dividende net ressort à 34,00 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 08 juin 2015.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices ont été versés dans les conditions suivantes :

En euros

Exercice	Montant total	Dividende par action	Revenu global par action
2011	2 719 400,60	6,20	6,20
2012	10 219 682,90	23,30	23,30
2013	18 860 359,00	43,00	43,00

Troisième résolution

L'assemblée générale, après en avoir entendu la lecture, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce et R.322.7 du Code des assurances.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, ratifie la cooptation de Monsieur Joaquim PINHEIRO, en remplacement de Monsieur Michel GOUGNARD, faite lors du conseil d'administration du 06 mars 2015.

Résolutions

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

La durée de son mandat correspond à celle du mandat restant à courir par son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur d'AZUR PATRIMOINE arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de GMF VIE arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de MAAF ASSURANCES arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de MAAF ASSURANCES SA arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de NEXX Assurances arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de PRONY HABITATIONS arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Onzième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de TELEASSURANCES arrive à expiration.

Elle décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2021 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, décide de réserver aux salariés une augmentation du capital social en numéraire dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Treizième résolution

Sous réserve de l'approbation de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'administration à procéder dans un délai maximum de six mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 60.000 d'euros qui sera réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Elle confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation,
- modifier les statuts en conséquence,
- et plus généralement, faire le nécessaire.

Résolution commune à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Quatorzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Bilan au 31 décembre 2014

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
1 - Capital souscrit non appelé		
2 - Actifs Incorporels	14 376	14 548
3 - Placements	272 636	252 677
3a - Terrains et constructions	11 288	11 161
3b - Placements dans les entreprises liées et participations	2 993	3 134
3c - Autres placements	258 355	238 382
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0
5 - Part des cessionnaires dans les provisions techniques	19 301	16 952
5d - Provisions pour sinistres (Non Vie)	19 301	16 952
6 - Créances	26 801	25 722
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes acquises non émises et primes à annuler	1 588	1 109
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	24 527	23 788
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	3	10
6cb - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	24	42
6cc - Débiteurs divers	659	773
7 - Autres actifs	3 267	3 312
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 411	1 687
7b - Compte courant et caisse	1 856	1 625
8 - Comptes de régularisation - Actif	11 045	9 701
8a - Intérêts et loyers courus non échus	2 751	2 367
8b - Frais d'acquisition reportés	7 165	5 705
8c - Autres comptes de régularisation	1 129	1 629
Total de l'actif	347 426	322 912

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	2013 après affectation	2013 avant affectation
1 - Capitaux propres	114 595	83 991	102 852
1a - Capital social	7 018	7 018	7 018
1b - Primes liées au capital social	3 257	3 257	3 257
1d - Autres réserves	6 115	6 009	6 009
1e - Report à nouveau	67 707	67 707	67 646
1f - Résultat de l'exercice	30 498	0	18 922
2 - Passifs subordonnés	0	0	0
3 - Provisions techniques brutes	180 624	176 875	176 875
3a - Provisions pour primes non acquises	48 094	45 953	45 953
3d - Provisions pour sinistres (Non Vie)	132 479	130 652	130 652
3i - Autres provisions techniques (Non Vie)	51	270	270
4 - Provisions techniques des contrats en unité de compte	0	0	0
5 - Provisions pour risques et charges	488	697	697
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	0	0	0
7 - Autres dettes	49 197	59 181	40 320
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 476	3 374	3 374
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	20 053	18 128	18 128
7d - Dettes envers des établissements de crédit	2 315	3 056	3 056
7e - Autres dettes			
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	267	271	271
7ec - Personnel	5 124	4 212	4 212
7ed - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 832	4 202	4 202
7ee - Créanciers divers	13 130	25 938	7 077
8 - Comptes de régularisation - Passif	2 522	2 168	2 168
Total du passif	347 426	322 912	322 912

Compte de résultat au 31 décembre 2014

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

I COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

En milliers d'euros	2014			2013
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 - Primes acquises	128 465	51 357	77 108	72 704
1a - Primes	130 606	51 357	79 249	75 771
1b - Variations des primes non acquises	- 2 141		- 2 141	- 3 067
2 - Produits des placements alloués	11 668		11 668	4 669
3 - Autres produits techniques	1 851		1 851	1 599
4 - Charges des sinistres	- 53 587	- 9 425	- 44 162	- 45 099
4a - Prestations et frais payés	- 51 760	- 7 076	- 44 684	- 42 165
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 1 827	- 2 349	522	- 2 934
5 - Charges des autres provisions techniques	219		219	270
6 - Participation aux résultats	- 1 605	- 5 795	4 190	3 869
7 - Frais d'acquisition et d'administration	- 25 309	- 18 433	- 6 876	- 5 840
7a - Frais d'acquisition	- 16 871		- 16 871	- 14 464
7b - Frais d'administration	- 8 438		- 8 438	- 7 840
7c - Commissions de réassurance		- 18 433	18 433	16 464
8 - Autres charges techniques	- 2 940		- 2 940	- 2 912
Résultat technique de l'assurance non-vie	58 762	17 704	41 058	29 260

III COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	2014	2013
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	41 058	29 260
3 - Produits des placements	22 763	11 903
3a - Revenus des placements	7 478	7 803
3b - Autres produits des placements	190	168
3c - Profits provenant de la réalisation de placements	15 095	3 932
5 - Charges des placements	- 3 448	- 4 469
5a - Frais de gestion int. et ext. des placements et intérêts	- 937	- 876
5b - Autres charges des placements	- 1 204	- 1 252
5c - Pertes provenant de la réalisation de placements	- 1 307	- 2 341
Produits de placements nets	19 315	7 434
6 - Produits des placements transférés	- 11 668	- 4 669
7 - Autres produits non techniques	56	86
8 - Autres charges non techniques		- 62
9 - Résultat exceptionnel	4	- 1 153
9a - Produits exceptionnels	182	106
9b - Charges exceptionnelles	- 178	- 1 259
RESULTAT AVANT IMPÔTS	48 765	30 896
10 - Participation des salariés	- 1 982	- 1 249
11 - Impôts sur les bénéfices	- 16 285	- 10 725
12 - Résultat de l'exercice	30 498	18 922

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Principales règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de la Société Assistance Protection Juridique sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances, modifié notamment par les décrets n° 94-481 et n°94-482 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 relatif aux comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance ; le décret n°95-153 du 7 février 1995 et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Faits marquants de l'exercice

Contrôle fiscal

Assistance Protection Juridique a fait l'objet en 2014 d'un contrôle de l'administration fiscale portant sur les exercices 2011 et 2012. Ce contrôle s'est conclu sans rectification.

Règles et méthodes d'évaluation

Présentation des états financiers

La présentation du bilan et du compte de résultat a été établie conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Assistance Protection Juridique réalise son activité exclusivement sur le territoire français.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non-vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste. Les frais de gestion sont présentés par destination.

Primes

- Les primes émises correspondent aux primes émises sur l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes ainsi que de la variation des primes à annuler et des primes acquises non émises.

- Les primes acquises comprennent les primes émises de l'exercice, nettes de la variation de la provision pour primes non acquises.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre relatives à la couverture du risque de l'exercice suivant l'exercice d'arrêt.

Elle intègre, pour les contrats prévoyant un délai de carence, la quote-part correspondant à la prorogation de garantie en fin de contrat prévue contractuellement par le délai de carence.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'acquisition et les frais d'administration imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

Le calcul est effectué séparément pour chacun des produits d'assurance homogènes, selon des méthodes statistiques.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés, nets des recours encaissés de l'exercice. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé conformément à l'article R. 331-16 du Code des Assurances.

Réassurance

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées dans l'exercice conformément aux clauses des traités.

Frais d'acquisition de l'exercice

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

Placements

1/ Coût d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

• Terrains et constructions

Assistance Protection Juridique applique la méthode des composants à son parc immobilier (CRC 2002.10 et 2004.06).

A partir des données techniques de Covéa Immobilier, en charge de la gestion immobilière du groupe Covéa, et sur la base d'une typologie d'immeubles «Hausmanniens» et récents, 4 natures de composants ont été déterminées :

- la structure
- le clos et couvert
- les installations techniques
- le second œuvre

Répartition des composants en poids et durée d'amortissement :

Composants	Poids des composants(*)		Amortissements	
	Hausmannien	Récent	Durée	Taux
P1 Structure	47,67 %	45,00 %	100 ans	1,00 %
P2 Clos et couvert	14,82 %	19,97 %	40 ans	2,50 %
P3 Installations techniques	13,24 %	18,24 %	27 ans	3,70 %
P4 Second œuvre	24,27 %	16,79 %	23 ans	4,35 %
Réfection Appartements			10 ans	10,00 %

(*) Assistance Protection Juridique ne détient que des immeubles de type «hausmannien».

Conformément à l'avis 2003.E du 9 juillet 2003 du Comité d'Urgence du CNC, la méthode prospective a été appliquée, consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 01/01/2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

- *Valeurs mobilières à revenu fixe*

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le Décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Le changement de méthode comptable relatif aux titres amortissables classés en R 332-20, consécutif au règlement de l'ANC du 13 décembre 2013, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice.

Conformément au règlement 2014-04 du 5 juin 2014 de l'autorité des normes comptables, l'option d'une comptabilisation en R 332-20 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

- *Actions et autres titres à revenu variable*

Les actions et autres titres à revenu variable sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond, pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

2/ Provisions

- *Valeurs mobilières à revenu fixe*

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation, ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

- *Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts*

Provision pour dépréciation à caractère durable

Pour chaque placement pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Dans un contexte économique de baisse significative des marchés financiers, le Comité d'Urgence du CNC a adopté un avis (n° 2002 F du 18/12/02), pour préciser la notion de provision pour dépréciation à caractère durable énoncée par l'article R. 332-20 du code des assurances (Décret n° 94.481 du 8 juin 1994).

Cet avis, complété par une recommandation faite conjointement par le CNC et l'ACP le 15 décembre 2008, détermine le champ d'application, la notion de durabilité, la valeur d'inventaire des valeurs d'actif concernées :

- Champ d'application : les entreprises d'assurances relevant du Code des Assurances, ces dispositions sont applicables aux comptes sociaux et combinés.

- Critères de présomption de dépréciation à caractère durable : il est présumé en fonction de critères objectifs tels que :

- le taux de moins-value latente par ligne de titre s'élève à 30 % dans un marché financier à forte volatilité ou à 20 % lorsque les marchés sont peu volatils ;
- la moins-value est constatée en continu sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- autres critères de non recouvrement de la valeur comptable ;
- une provision pour dépréciation a été comptabilisée l'exercice précédent.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant à la clôture une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier.

- La valeur d'inventaire correspond à la valeur recouvrable liée à l'horizon de détention envisagé par l'entreprise. L'horizon de détention des titres dépend :

- de la couverture des engagements techniques, de leur durée, des cash-flow techniques futurs et en général de l'optimisation de la gestion actif/passif ;
- de la capacité financière de l'entreprise à conserver ces valeurs ;
- de l'intention de les céder.

A l'arrêté, la situation de la moins-value latente ligne par ligne a été observée en continu sur le second semestre.

Pour cet exercice, la société ne prend aucun engagement de détention à long terme des titres concernés.

La valeur recouvrable du titre est égale au plus haut du prix de marché moyen du dernier mois précédant l'arrêté ou du dernier cours coté de clôture.

Aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été constituée en 2014.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe, ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

La moins-value latente prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité est déterminée à partir d'un cours moyen sur le mois précédant l'inventaire.

L'article R. 331-5-4 du Code des Assurances permet de répartir la charge liée à la constitution de la provision.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre en 2014.

3/ Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les frais de gestion des placements correspondent aux coûts de la gestion interne des placements financiers et aux charges de gestion des immeubles de placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, les frais d'acquisition des terrains et constructions, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré / premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé, et inscrit dans les capitaux propres au poste « Réserve de capitalisation ».

En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite des réserves précédemment constituées.

Ces mouvements sont exclus du résultat fiscal, et l'effet impôt correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat non technique, en contrepartie de la réserve de capitalisation (articles R. 331-1 et A. 333-3 du Code des Assurances).

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie (produits des placements alloués au compte de résultat technique).

4/ Instruments financiers de trésorerie

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances.

Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de gains de change réalisés.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par imputation directe ou par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais des services règlement ou exposés à leur profit ainsi que les frais de contentieux liés aux sinistres,
- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing, ou exposés à leur profit,
- les frais d'administration, qui incluent notamment les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille,
- les charges des placements, qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés,

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

- les autres charges techniques, qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de Direction Générale,
- les charges non techniques, qui regroupent les charges n'ayant pas de lien technique avec l'assurance.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués en fonction de la durée de vie prévue, selon le mode linéaire, ou selon le mode dégressif, à savoir :

Logiciels	<i>linéaire</i>	1 à 2 ans
Matériel informatique	<i>linéaire ou dégressif</i>	3 à 5 ans
Matériel de bureau	<i>linéaire ou dégressif</i>	3 à 5 ans
Installations générales, agencement, aménagements divers	<i>linéaire</i>	8 ans
Mobilier de bureau	<i>linéaire</i>	10 ans

A la clôture de l'exercice, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur un actif immobilisé, la valeur nette comptable de cet actif est comparée à sa valeur actuelle, et la perte de valeur éventuelle est enregistrée en provision pour dépréciation.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Assistance Protection Juridique est membre du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est société intégrante. Assistance Protection Juridique verse à cette dernière sa contribution d'impôt.

Conformément à l'avis du Collège de l'Autorité des Normes Comptables publié le 28 février 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, institué par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 en son article 66, est enregistré au crédit d'un sous-compte dédié du compte « Charges de personnel ».

Il est imputé sur l'impôt sur les sociétés au moment du paiement du solde de celui-ci. Le crédit d'impôt enregistré en 2013 a été utilisé lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en 2014.

L'utilisation de ce crédit d'impôt, conformément à son objectif de financement en matière de recherche, d'innovation, de formation, de prospection de nouveaux marchés, de recrutement, de transition écologique et énergétique, a fait l'objet d'une information au comité d'entreprise (article L2323-26-1 du code du travail).

Engagements en matière de retraites et avantages similaires

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts par un contrat d'assurance.

Comptes combinés

Les comptes d'Assistance Protection Juridique sont inclus par la méthode d'intégration globale, dans les comptes combinés de Covéa SGAM, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.

Notes sur le bilan

Actifs incorporels - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
Fonds commercial	21 220	0	0	21 220
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	78	0	0	78
Total	21 298	0	0	21 298
Amortissements	01/01/2014	Dotations amortissements	Diminutions amortissements	31/12/2014
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	78	0	0	78
Provisions	01/01/2014	Dotations provisions	Diminutions provisions	31/12/2014
Fonds commercial	6 672	172	0	6 844
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	0	0	0	0
Montants nets			à fin 2013	à fin 2014
Fonds commercial			14 548	14 376
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)			0	0
Total			14 548	14 376

Terrains, constructions et parts de Sociétés immobilières - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2014	Retraitement	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
Terrains bâtis	2 091				2 091
Immeuble structure	2 754				2 754
Clos et couverts	863		27		889
Installations techniques	1 911		57		1 969
Aménagements intérieurs	3 228		63		3 292
Réfection appartements	38				38
Parts de SCI non cotées	200				200
Parts de SAS immobilières	2 782				2 782
Compte courant de SCI non cotées	2 074		247		2 321
Total	15 942		394		16 336
Amortissements	01/01/2014	Dotations amortissements	Diminutions amortissements	31/12/2014	
Immeuble structure	808	28		836	
Clos et couverts	368	22		389	
Installations techniques	1 217	72		1 289	
Aménagements intérieurs	2 383	142		2 525	
Réfection appartements	6	4		10	
Total	4 781	267	0	5 048	
Montants nets			à fin 2013	à fin 2014	
Terrains bâtis			2 091	2 091	
Immeuble structure			1 946	1 919	
Clos et couverts			495	500	
Installations techniques			695	680	
Aménagements intérieurs			846	767	
Réfection appartements			32	29	
Parts de SCI non cotées			200	200	
Parts de SAS immobilières			2 782	2 782	
Compte courant de SCI non cotées			2 074	2 321	
Total			11 161	11 288	

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
<i>Entreprises liées</i>				
Actions et titres non cotés	1	0	0	1
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	0	0	0	0
<i>Entreprises avec lien de participation</i>				
Actions et titres cotés	3 133	0	141	2 992
Total	3 134	0	141	2 993

Autres placements - Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

Valeurs brutes	01/01/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
Actions et autres titres à revenu variable	89 172	193 675	205 407	77 440
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe *	148 925	64 396	32 641	180 680
Total	238 097	258 071	238 048	258 120

* écart avec montant du bilan, 235 milliers d'euros de correction de valeur sur emprunts indexés

Provisions	01/01/2014	Dotations provisions	Diminutions provisions	31/12/2014
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Valeurs nettes	01/01/2014	31/12/2014
Actions et autres titres à revenu variable	89 172	77 440
Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe *	148 925	180 680
Total	238 097	258 120

* écart avec montant du bilan, 235 milliers d'euros de correction de valeur sur emprunts indexés

Créances

En milliers d'euros

	Jusqu'à un an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe				
6aa - Primes à annuler	- 696	- 242		- 938
6aa - Primes acquises non émises	2 526			2 526
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	24 126	401		24 527
6b - Créances nées d'opérations de réassurance				
6c - Autres créances	641	2	43	686
Total	26 597	161	43	26 801

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
8a - Coupons courus	2 751	2 367
8b - Frais d'acquisition reportés	7 165	5 705
8c - Autres comptes de régularisation		
Diff. sur les prix de remboursement à percevoir	391	872
Autres comptes de régularisation		
Charges payées d'avance	738	757
Total	11 045	9 701

Détail des charges payées d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2014
Loyers	669
Gestion des sinistres marque MMA	16
Gestion des sinistres marque MAAF	16
Locations mobilières & Maintenances	21
Documentation et abonnements divers	9
Imprimés et fournitures de bureau	5
Médecine du travail	
Frais réceptions du personnel	1
Divers	1
Total	738

Actifs et passifs en devises

En milliers d'euros

	Actifs en devises	Contre-valeur euro	Dont pertes et profits latents sur titres	Passif en devises
Francs suisses	889	740	15	
Livre sterling	1 436	1 844	37	
Couronne Danoise	2 809	377	1	
Couronne Norvégienne	5	1		
Dollar US	7 962	6 558	473	
Dollar CA	255	181	1	
Total		9 701	527	

Conformément à l'article A 342-3 de l'arrêté du 20 juin 1994, sont considérés entre autres comme opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises. Il s'agit au cas particulier des achats de titres en devises sur les marchés à l'étranger et sur le marché français,
- les créances libellées en devises.

Les pertes et profits latents sur les titres opérationnels libellés en devises dont les marchés présentent une liquidité suffisante sont comptabilisés en résultat depuis le 1^{er} janvier 2008.

Deux cas d'exceptions échappent à cette règle :

- les opérations portant sur des titres représentatifs d'une participation lorsque ces titres ont vocation à être détenus de manière durable en raison de liens à caractère stratégique existant avec la société émettrice, et que la possession de ces titres permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en exercer le contrôle (article A 342-3 de l'arrêté du 20 juin 1994),
- les opérations situées dans la zone euro pour lesquelles les pertes et gains de change ont perdu leur caractère latent pour devenir définitifs et irréversibles lors de la clôture des comptes au 31 décembre 1998 (avis du CNC n° 98-01 du 17 février 1998).

Opérations de couverture 2014

Néant.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Capital social

Le capital social est composé de 438 613 actions ordinaires de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

En milliers d'euros

Variation des capitaux propres	31/12/2013 après affect. résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2014	31/12/2014 après proposition affect. résultat
Capital	7 018			7 018	7 018
Primes liées au capital social	3 257			3 257	3 257
Autres réserves	459			459	459
Réserve de capitalisation	5 550	106		5 656	5 656
Report à nouveau	67 707			67 707	83 292
Résultat 2014		30 498		30 498	
Total	83 991	30 604	0	114 595	99 682

Composition de l'actionariat

Sociétés	Titres
Covéa Coopérations	438 591
Autres	22
Total	438 613

Provisions techniques brutes

En milliers d'euros

Variation des provisions techniques brutes	31/12/2013 passif	31/12/2013 actif (*)	Net	31/12/2014 passif	31/12/2014 actif (*)	Net
Provisions pour primes non acquises	45 953		45 953	48 094		48 094
Provisions pour sinistres à payer	140 678	16 952	123 726	143 392	19 301	124 091
Prévisions de recours	- 10 026		- 10 026	- 10 913		- 10 913
Provisions pour risques en cours	270		270	51		51
Total	176 875	16 952	159 923	180 624	19 301	161 323

* Part des cessionnaires

En application de l'article R 331-1 du Code des Assurances, les provisions techniques doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires de contrats.

Evolution des provisions pour sinistres à l'ouverture (**)

En milliers d'euros

Provisions pour sinistres externes inscrites au bilan d'ouverture APJ	94 365
Prestations payées sur l'exercice / sinistres survenus sur les ex. antérieurs	18 799
Provisions inscrites au bilan de clôture / sinistres survenus sur les ex. antérieurs	60 358
Total des exercices antérieurs APJ	79 157
Ecart	15 208

** nette des prévisions de recours

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (hors frais de gestion)

En milliers d'euros

Année d'inventaire	2010	2011	2012	2013	2014
2012					
Règlements nets de recours	17 750	14 417	6 681		
Provisions	12 495	20 251	32 780		
Total sinistres	30 245	34 668	39 461		
Primes acquises	104 966	108 975	113 451		
Pourcentage sinistres / primes	28,81 %	31,81 %	34,78 %		
2013					
Règlements nets de recours	20 158	18 873	15 552	7 288	
Provisions	8 436	13 637	19 559	32 922	
Total sinistres	28 594	32 510	35 111	40 210	
Primes acquises	104 981	108 952	113 650	118 692	
Pourcentage sinistres / primes	27,24 %	29,84 %	30,89 %	33,88 %	
2014					
Règlements nets de recours	21 463	21 363	20 088	16 461	7 943
Provisions	5 716	9 422	13 012	19 410	33 750
Total sinistres	27 179	30 785	33 100	35 871	41 693
Primes acquises	104 992	108 965	113 626	119 023	128 114
Pourcentage sinistres / primes	25,89 %	28,25 %	29,13 %	30,14 %	32,54 %

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

Variation des provisions pour risques et charges	01/01/2014	Augmentation	Reprise	31/12/2014
Provisions pour investissement	133		133	0
Provisions pour charges	325	77		402
Provisions pour charges à répartir *	140		140	0
Provisions pour risques	99	71	84	86
Total	697	148	357	488

(*) Reprise en 2014, suite reorganisation Covéa, de la quote-part APJ de la provision pour frais de restructuration informatique 2013.

Dettes

En milliers d'euros

	Jusqu'à un an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 420	56		3 476
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	20 053			20 053
7d - Dettes envers des établissements de crédit	2 315			2 315
7e - Autres dettes	23 175	178		23 353
Total	48 963	234	0	49 197

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Comptes de régularisation Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gestion immeuble à régulariser	37	126
Amortissement différence de prix de remb. des obligations	2 105	1 527
Provision chargement de gestion après rachat traité MAAF	380	515
Total	2 522	2 168

Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées ou avec lien de participation

<i>En milliers d'euros</i>	Entreprises liées			Entreprises avec lien de participation		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres						
3b - Parts, actions	1		1	2 992		2 992
Créances						
5b - Part des cessionnaires dans les provisions sinistres	19 301		19 301			
6ab - Autres créances nées d'op. d'assurance directe	19		19			
6cc - Débiteurs divers	587		587			
Dettes						
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	218		218			
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	20 053		20 053			
7ee - Créanciers divers	11 861		11 861			

Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs

Échéances des dettes en nos comptes à l'inventaire	31/12/2014	31/12/2013
Janvier - première quinzaine	765	279
Janvier - seconde quinzaine	51	39
Février - première quinzaine	5	3
Février - seconde quinzaine	2	2
Total	823	323

Notes sur les engagements hors bilan

Engagements donnés

- Engagements de retraite : 567 791 euros.

Les engagements de retraite correspondent aux indemnités de fin de carrière. Ils sont couverts par un fonds à hauteur de 154 016 euros (engagements reçus).

Les engagements de retraite nets s'élèvent à 413 776 euros au 31 décembre 2014.

- DIF - Droit individuel à la formation : 178 514 euros.

En application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC, il est précisé que le cumul des droits acquis au titre du DIF est de 3 429 jours à fin 2014.

Sur ces 3 429 jours, 3 241 jours n'ont pas donné lieu à demande à fin 2014.

Engagements reçus

- Fonds constitué en vue de financer les engagements de retraite : 154 016 euros.

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Notes sur les postes de résultat

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

Les primes sont émises en France.

Prestations et frais payés

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Sinistres en principal	29 604	28 327
Recours	- 2 862	- 2 763
Autres frais de gestion des sinistres et de règlements de prestations	25 018	22 901
Total	51 760	48 465

Commissions et participations bénéficiaires

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Commissions d'acquisition et d'administration	13 289	11 240
Participations bénéficiaires	1 605	1 440
Total	14 894	12 680

Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Honoraires enregistrés dans l'exercice *	66	66
<i>Dont frais facturés dans l'exercice</i>	2	1

* Correspondant intégralement à la mission de contrôle légal des comptes

Ventilation des charges de personnel et effectif par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Salaires (et accessoires de salaires)	9 457	9 009
Charges sociales (dont taxes/salaires)	7 743	7 369
Autres	1 112	1 189
Total des charges de personnel	18 312	17 567
Prestations refacturées	- 74	0
Total des charges de personnel nettes	18 238	17 567
Cadres	183	179
Non cadres	63	66
Effectif total au 31/12	246	245
Effectif moyen sur l'année (en équivalent temps plein)	241,1	235,2

Produits et charges de placements

En milliers d'euros

	2014		2013
	Revenus / placements dans entreprises liées	Autres revenus	Total
PRODUITS			Total
3a Revenus des participations		244	153
3a Revenus des placements immobiliers		1 195	1 359
3a Revenus dividendes des autres actions		880	1 428
3a Revenus des autres placements		5 159	4 864
3b Reprise provision risques et charges immobilier		20	6
3b Reprise Provision pour Dépréciation et PDD			
3b Autres produits de placements		170	163
3c Réalisation des placements		14 113	3 153
3c Profit de change réalisé		455	599
3c Profit de change latent		527	
3c Reprise de réserve de capitalisation			180
3 - Total produits		22 763	11 903
CHARGES			
5a Frais financiers (commissions, honoraires, agios...)		497	436
5a Autres frais de gestion des placements		30	30
5a Charges sur placements immobiliers (hors amortissements)		410	410
5b Dotation aux amortissements sur placements immobiliers		267	264
5b Dotation provision risques et charges immobilier			13
5b Autres charges de placements		937	975
5c Réalisation des placements		1 080	1 130
5c Dotation réserve de capitalisation		162	249
5c Perte de change réalisée		65	730
5c Perte de change latente			232
5 - Total charges		3 448	4 469

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Charges exceptionnelles

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Dotation provision pour dépréciation Actif incorporels	172	1 228
Dotation / reprise provision pour litige en cours	- 13	13
Charges exceptionnelles comptes assurés	3	2
Autres charges exceptionnelles	16	15
Total	178	1 259

Produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
Chèques N-5 non débités	33	29
Reprise de la dot. N-5 de la provision pour investissement	133	61
Résultats procédures contre APJ	5	6
Autres produits exceptionnels	11	11
Total	182	106

Résultats de l'exercice et ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	48 761	16 270	32 491
Résultat exceptionnel	4	15	- 11
TOTAL	48 765	16 285	32 480
Participation des salariés			1 982
Résultat de l'exercice			30 498

Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2013
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déductions ultérieures)		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 982	1 249
Provision C3S et contribution additionnelle	191	163
Ecarts des valeurs liquidatives sur OPCVM	5 419	1 739
Total base impôt différé actif	7 592	3 151
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégrations ultérieures)		
Frais d'acquisition reportés	7 165	5 705
Plus-values sur OPE en sursis d'imposition - Groupe		237
Plus-values sur OPE en sursis d'imposition - Hors Groupe	548	582
Total base impôt différé passif	7 713	6 524
C. Calcul de l'impôt différé au taux de droit commun		
Base impôt différé solde passif-actif (dont 548 milliers d'euros issus de PVLT)	121	3 373
Impôt différé au taux réduit - 19.63%	108	114
Impôt différé au taux de droit commun - 34.43%	- 147	961

Résultat technique non-vie par catégorie

En milliers d'euros

Protection juridique

[CAT 29]

	Affaires directes	Acceptations	2014	2013
1 Primes acquises	128 465	0	128 465	118 905
1a Primes	130 606		130 606	121 972
1b Variations des primes non acquises	- 2 141		- 2 141	- 3 067
2 Charges des prestations	- 53 368	0	- 53 368	- 53 884
2a Prestations et frais payés	- 51 760		- 51 760	- 48 465
2b Charges des provisions pour prestations et divers (dont PREC)	- 1 608		- 1 608	- 5 419
Solde de souscription	75 097	0	75 097	65 021
5 Frais d'acquisition	- 16 871		- 16 871	- 14 464
6 Autres charges de gestion nettes des autres produits	- 9 527		- 9 527	- 9 153
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 26 398	0	- 26 398	- 23 617
7 Produits des placements	11 668		11 668	4 669
8 Participation aux résultats	- 1 605		- 1 605	- 1 440
Solde financier & PB	10 063	0	10 063	3 229
Part des réassureurs				
dans les primes acquises	- 51 357		- 51 357	- 46 201
dans les prestations payées	7 076		7 076	6 300
dans les charges de provisions pour prestations à la clôture	19 301		19 301	16 952
dans les charges de provisions pour prestations à l'ouverture	- 16 952		- 16 952	- 14 197
dans la participation aux résultats	5 795		5 795	5 309
commissions reçues des réassureurs	18 433		18 433	16 464
Solde de réassurance	- 17 704	0	- 17 704	- 15 373
Résultat technique	41 058	0	41 058	29 260
Hors compte :				
Provisions pour Primes non acquises à la clôture de l'exercice	48 094	0	48 094	45 953
Provisions pour Primes non acquises à l'ouverture de l'exercice	45 953	0	45 953	42 886
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	132 479	0	132 479	130 652
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	130 652	0	130 652	124 963
Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	51	0	51	270
Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	270	0	270	540

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

Etat récapitulatif des placements et IFT

I - Placements

(détail des postes 3 et 4 de l'actif)

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 336	11 288	32 332	15 942	11 161	30 811
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	40 468	40 468	55 034	32 948	32 948	47 732
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	26 500	26 500	40 674	27 946	27 946	46 717
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	14 167	14 167	14 175	31 412	31 412	31 426
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	179 978	178 498	197 622	148 926	148 554	155 880
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0			
7. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0	0	0	0
dont IFT stratégies d'invest. ou désinv.	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies de rendements	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
dont Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
11 Autres IFT	0	0	0	0	0	0
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT anticipations de placements						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opération						
12. TOTAL 5 lignes 1 à 11)	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566
Dont total des IFT	0	0	0	0	0	0
Dont total des placements	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :						
- Placements évalués selon l'art. R 332-19	179 978	178 498	197 622	148 926	148 554	155 880
dont décote non encore amortie		687			767	
prime de remboursement non reprise		4 092			3 341	
- Placements évalués selon l'art. R 332-20	97 472	92 424	142 215	108 248	103 467	156 685
dont décote non encore amortie						
prime de remboursement non reprise						
- Placements évalués selon l'art. R 332-5	0	0	0	0	0	0
Total	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566
b) dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	277 450	270 922	339 837	254 899	249 747	310 291
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants (dont - Valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)						
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France						
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	2 274	2 274	2 274
Total	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566
c) dont :						
Placements et instruments financier à terme dans l'OCDE	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566
Placements et instruments financier à terme hors l'OCDE						
Total	277 450	270 922	339 837	257 174	252 021	312 566

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques

(autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Total	24 418	24 418	24 418	21 101	21 101	21 101
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Total	0	0	0	0	0	0
--------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Annexe aux comptes annuels

Assemblée générale mixte du 6 mai 2015

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation						
Droits réels						
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées						
Sous-total						
Autres immobilisations						
Droits réels	11 033	5 986	24 400	10 886	6 105	24 140
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	5 303	5 303	7 932	5 056	5 056	6 671
Sous-total	16 336	11 288	32 332	15 942	11 161	30 811
Total soit poste 3a Terrains et constructions au bilan actif (comptes 21 et 22, 28 et 29, avec lesAAI) en colonne valeur nette	16 336	11 288	32 332	15 942	11 161	30 811
dont acomptes (avances non capitalisées aux sociétés immobilières non cotées)	2 321	2 321	2 321	2 074	2 074	2 074
Montant des participations et des parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance						
comptes 25052 / 25053:	1	1	2	1	1	1



ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Le Neptune
1 rue Galilée
93195 Noisy-le-Grand Cedex
B 334 656 386 RCS Bobigny

Tél.: 01 49 14 86 00
www.gmf.fr